

" ad ipsam solummodo orationem...": comment comprendre la lettre de Grégoire à Jean de Syracuse?

Rémi Chéno

▶ To cite this version:

Rémi Chéno. "ad ipsam solummodo orationem...": comment comprendre la lettre de Grégoire à Jean de Syracuse?. Revue des sciences philosophiques et theologiques, 1992, 76, pp.443-456. hal-04345898

HAL Id: hal-04345898

https://hal.science/hal-04345898

Submitted on 14 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« ad ipsam solummodo orationem... » : comment comprendre la lettre de Grégoire à Jean de Syracuse ?

On attribue généralement à Grégoire le Grand le déplacement, ou, selon les auteurs¹, l'introduction du Notre Père à l'intérieur de l'*ordo missæ*. On se réfère à cet effet à la lettre bien connue de Grégoire à l'évêque Jean de Syracuse, dont les termes représentent ce qu'on pourrait appeler une *crux* des historiens de la liturgie, comme le prouve la diversité des nombreuses interprétations divergentes qu'elle a suscitées².

Citons ce texte:

« Orationem uero Dominicam idcirco mox post precem dicimus, quia mos apostolorum fuit, ut ad ipsam solummodo orationem oblationis hostiam consecrarent, et ualde mihi inconueniens uisum est ut precem quam scolasticus composuerat super oblationem diceremus et ipsam traditionem quam Redemptor noster composuit super eius corpus et sanguinem non diceremus. »³

La réforme grégorienne est importante : elle faisait de l'ordo missæ romain le seul ordo avec l'ordo byzantin et l'ordo arménien qui place le Pater avant la fraction⁴. Grégoire a dû s'en expliquer devant Jean de Syracuse et justifier sa réforme qui « copiait les Grecs », lui qui, alors qu'il était encore moine, avait séjourné à Constantinople.

1. Les interprétations des auteurs modernes

L. Duchesne comprend que Grégoire supposait qu'à l'époque apostolique la consécration du corps et du sang du Christ se faisait par la seule récitation du *Pater*. Il ne se prononce pas sur la validité du jugement de Grégoire qu'il trouve étonnant, et c'est le moins, mais il ne doute pas qu'il fût tel⁵. Il traduirait donc ainsi le texte de Grégoire : « la

⁴ On pourra revoir le tableau d'Alphonse RAES, *Introductio in liturgiam orientalem*, Rome : Ponti**fi**cium Institutum Studiorum Orientalium, 1947, pp. 100-101, qu'on peut simpli**fe**r ainsi :

		, .	711	, I I	1		
Rite	Rite	Rite	Rite	Rite	Rite	Rite copte	Rite
byzantin	arménien	syriaque	maronite	chaldéen	malabar		éthiopien
bénédiction	bénédiction	bénédiction	bénédiction	_	_	bénédiction	bénédiction
litanie	litanie	catholica	catholica	prières	prières	-	-
_	_	or. fraction	or. fraction	or.	or.	début	début
				préparatoire	préparatoire	fraction	franction
_	_	fraction	_	fraction	fraction	fraction	fraction
_	_	consignation	consignation	consignation	consignation	ı	ı
Pater	Pater	Pater	Pater	Pater	Pater	Pater	Pater
élévation	élévation	élévation	élévation	_	_	élévation	élévation
(fraction	_	fraction	_	_	_	_
fraction	Traction		********				
immixtion	immixtion	_	immixtion	_		immixtion	immixtion

⁵ Cf. L. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, Paris : E. de Boccard, 5ème édition, 1920, p. 195, n. 1. I. FURBERG, *op. cit.*, p. 68s, cite aussi J. BRINKTRINE, *Die heilige Messe*, Paderborn, 1950 comme partisan de cette interprétation.

¹ Par exemple, Gregory DIX, The Shape of the Liturgy, Westminster: Dacre Press, 1945.

² Le meilleur état de la question, quoiqu'un peu ancien aujourd'hui, est dressé dans son chapitre IV par Ingemar FURBERG, *Das Pater noster in der Messe*, (Bibliotheca Theologiæ Practicæ, 21), CWK Lund: Gleerups Förlag, 1968, pp. 63-111. Son travail a un aspect exhaustif qui n'est pas l'objet de notre texte mais nous nous permettons *infra* des renvois à quelques points où il a souligné les diverses incohérences des différentes interprétations de la citation de Grégoire.

³ Registrum IX, 26 : Dag NORBERG, éd., S. Gregorii magni Registrum Epistolarum, (Corpus Christianorum, Series Latina, 140A), Turnhout : Brepols, 1982, p. 586.

coutume des apôtres était de consacrer le sacrifice d'oblation [= consacrer les offrandes] par cette seule prière [= le Notre Père] ».

Pierre Batiffol préfère rattacher le mot oblationis à orationem plutôt qu'à hostiam⁶ et ponctue donc le texte de Grégoire comme suit : « ad ipsam solummodo orationem oblationis, l hostiam consecrarent ». L'oratio oblationis, c'est alors l'eujch; prosforav", la prière eucharistique. Il transcrit comme suit le texte de Grégoire :

« Il m'a paru ne pas convenir, écrit le pape, que nous disions sur l'oblation une prière (*precem*) qu'a composée un écrivain quelconque, et que nous ne disions pas sur le corps et le sang du Christ l'oraison que nous tenons du Christ en personne. »⁷

Il aurait donc traduit ainsi le début du texte de Grégoire : « la coutume apostolique [= l'usage romain antérieur à Grégoire, non pas la coutume des apôtres⁸] était de consacrer le sacrifice par cette [!!] seule prière d'oblation [= la prière eucharistique]. »

Batiffol ne prend donc pas parti pour une introduction du Notre Père dans l'ordo missæ, mais il opte plutôt pour son déplacement avant la fraction, de sorte qu'il soit prononcé encore super corpus et sanguinem Domini, alors que ce n'était pas le cas avant l'époque de Grégoire quand il était prononcé après la fraction.

Odo Casel, en 1924, estime que la prière du *scolasticus* ne peut être le canon. Il refuse la ponctuation de Batiffol, pour des raisons de stylistique et d'eurythmie, et rejoint en ce sens la position de Duchesne. Selon lui,

« la *prex, quam scholasticus composuit*, ne peut donc pas être le canon, que Justin considère au contraire déjà dans sa *I Apol.* 66 comme une prière venant du Seigneur, en tant qu'expression de l'eujcaristiva du Christ, mais c'est une prière qui suit le canon, et qui introduit à la communion. »⁹

Casel aurait donc traduit ainsi la réponse de Grégoire : « la coutume des apôtres était de consacrer le sacrifice d'oblation par cette [?!] seule prière, et il m'a paru bien inconvenant de dire cette prière composée par un quelconque scribe ». Saint Grégoire aurait donc substitué le Notre Père à cette prex aujourd'hui inconnue, complètement disparue.

Dans le même *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, Gabriel Gaßner¹⁰ et Thomas Michels¹¹ reprennent deux ans plus tard la thèse de Casel. Gaßner traduit ainsi le texte de Grégoire :

« Nous disons la prière du Seigneur juste après le canon pour la raison que c'était l'usage apostolique de consacrer le sacrifice avec la seule prière d'oblation, et parce qu'il a paru complètement inconvenant de dire sur le sacrifice une prière qu'un juriste avait composée sans dire la prière que le Seigneur nous a transmise sur son corps et son sang. »¹²

⁶ Selon I. FURBERG, *op. cit.*, p. 72 il faut attribuer la première proposition de cette ponctuation déjà à Probst dans un ouvrage de 1870.

⁷ Pierre BATIFFOL, Leçons sur la messe, Paris : Gabalda, 1920⁶, p. 278.

⁸ Batiffol précise en effet à la note 2 que « le *mos apostolorum* désigne l'usage romain antérieur à Grégoire, car à Rome le canon était considéré comme d'origine apostolique. »

⁹ Odo CASEL, « Neue Beiträge zur Epiklesenfrage », Jahrbuch für Liturgiewissenschaft 4 (1924) 169-178 :

[«] Die prex, quam scholasticus composuit, kann also nicht der Kanon sein, der im Gegenteil als eine Ausführung der eujcaristiva Christi schon bei Justin I Apol. 66 [...] ein vom Herrn stammendes Gebet heißt, sondern ein Gebet nach dem Kanon, das zur Kommunion überleitet. » [: p. 176]

¹⁰ Gabriel GASSNER, « Das Selbstzeugnis Gregors des Großen über seine liturgischen Reformen », *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft* 6 (1926) 218-223.

¹¹ Thomas MICHELS, « Prex, quam scholasticus composuerat », *ibidem* 223-225.

¹² Gabriel Gaßner, p. 221:

[«] Das Gebet des Herrn aber sprechen wir aus dem Grunde sofort nach dem Kanon, weil es apostolischer Brauch war, daß sie nur mit dem Opferungsgebete das Opfer konsekrierten, und weil es ganz unpassend schien, ein Gebet, das ein Jurist verfaßt hatte, über das Opfer zu

G. Lambot revient sur la question en 1930 dans la *Revue Bénédictine*¹³. Il estime qu'Amalaire de Metz, Léon VII, Bernold de Constance, et tous jusqu'à Guillaume Durand de Mende comprenaient le texte de Grégoire (mais Léon VII ne cite pas Grégoire) comme le fera Duchesne : la coutume des apôtres était de consacrer avec le *Pater* seul. Nous reviendrons plus loin sur ces textes. Il remarque finement que :

« les érudits que nous avons rencontrés supposent tous que la préposition AD (ad ... orationem ... consecrarent) revêt ici une signification causative ou instrumentale. Mais si S. Grégoire avait voulu dire que les apôtres consacraient par le Pater, il aurait écrit oratione ou per orationem. En choisissant le mot ad, il avait donc en vue une autre nuance que celle du moyen. Laquelle ? La simple concomitance. » [pp. 867-868]

Il ajoute une note savante sur l'usage de la préposition ad chez Grégoire qui montre bien que la signification causative est exclue¹⁴.

Sa traduction est alors très proche de notre interprétation qui procède de la même suspicion initiale envers la traduction de la préposition *ad.* Il propose en effet :

« Nous disons l'oraison dominicale aussitôt après le canon, parce que c'est justement cette seule oraison que les apôtres avaient coutume de réciter, lorsqu'ils consacraient l'hostie de l'oblation, et il m'a paru déplacé, prononçant sur l'oblation une prière composée par un simple lettré, d'omettre celle-là précisément que notre Rédempteur a enseignée. »

Mais il reste qu'il semble un peu fort d'affirmer que les apôtres consacraient avec le seul Notre Père!

- J. A. Jungmann s'est penché lui aussi sur la question. Dans un article de 1934¹⁵, il se range du côté de l'interprétation de Pierre Batiffol quand il fait observer
 - « qu'il n'a pu s'agir pour Grégoire au premier chef que d'une préposition du *Pater noster* avant la fraction, pour laquelle, d'après l'*ordo* de l'époque, les offrandes étaient enlevées de l'autel. Ainsi la prière du Seigneur n'était plus dite *super eius corpus et sanguinem*. »¹⁶

Dans son étude sur la messe romaine, il reprend de même la ponctuation de Batiffol (« ad ipsam solummodo orationem oblationis,| hostiam ») en estimant que oratio oblationis désigne le canon¹⁷. Il écrit en effet :

sprechen und das überlieferte Herrengebet über seinen Leib und sein Blut nicht zu sprechen. »

Il ponctue donc comme Batiffol : *oratio oblationis* [= Opferungsgebet, qu'il rapproche p. 222 de l'eujch; th'' klavsew"], *hostiam consecrarent* [= das Opfer konsekrierten] en se séparant de Casel. Il ajoute qu'il est impossible de préciser plus avant la nature de cette *prex quam scholasticus composuerat*.

¹³ G. LAMBOT, « Le *Pater* dans la liturgie apostolique d'après saint Grégoire », *Revue Bénédictine* 42 (1930) 265-269.

¹⁴ I. FURBERG, op. cit., p. 81 écrit : « Weiterhin kann gesagt werden, daß seine Deutung der Präposition "ad" — zusammen mit unhältbar ist. » Il le conteste à partir de l'index du vocabulaire de Grégoire par L. WENGER dans les MGH 1-2, 1899.

¹⁵ J. A. JUNGMANN, « Das Pater noster im Kommunionritus », Zeitschrift für Katholische Theologie 58 (1934) 552-571.

¹⁶ On doit observer «, daß es sich für Gregor in erster Linie nur um eine Vorverlegung des *Pater noster* vor dem Brechungsakt gehandelt haben kann, für den nach damaliger Ordnung die Opfergaben vom Altar weggenommen wurden. [So] wurde das Gebet des Herrn nicht mehr super eius corpus et sanguinem gesprochen. » [op. cit., p. 556]

¹⁷ I. FURBERG, *op. cit.*, p. 76s refuse la ponctuation de Jungmann, « da aus sprachlichem Gesichtspunkt die Zusammenstellung "oratio oblationis" als Benennung für den Kanon unmöglich ist. » Il en appelle à ses recherches dans le *Thesaurus Linguæ Latinæ* et à des travaux spécialisés sur la langue de Grégoire [J. F. O'DONNELL, *The Vocabulary of the Letters of Saint Gregory the Great*, (Studies in Medieval and Renaissance Latin, 2), 1934] et reprend les critiques de O. CASEL.

« La messe des apôtres consistait de fait en ce qu'ils consacraient avec l'*oratio oblationis*, le reste n'étant qu'ajouts postérieurs ; si déjà on devait prononcer une autre prière sur les dons consacrés, alors on devait en premier lieu prendre en considération la prière du Seigneur avant toute autre production humaine. Elle fut prononcée depuis Grégoire dès la fin du canon, c'est-à-dire encore *super oblationem*, sur les dons du sacrifice qui reposaient encore sur l'autel, alors qu'auparavant elle n'était prononcée que juste avant la communion, après que les pains consacrés étaient écartés de l'autel et rompus. »¹⁸

Jungmann aurait donc bien traduit le texte de Grégoire de la façon suivante : « la coutume des apôtres était de consacrer le sacrifice avec cette seule prière d'oblation [= le canon], il m'a paru très inconvenant de dire sur les offrandes une prière composée par un lettré quelconque [et aujourd'hui disparue] sans dire sur son corps et son sang la prière même que notre Rédempteur a composée. »

Dans sa recension de cette page de Jungmann, Bernard Capelle¹⁹ demande : le rattachement de *oblationis* à *orationem* plutôt qu'à *hostiam* « n'implique-t-il pas que Grégoire répondrait ainsi au reproche de n'avoir pas inséré le Pater à l'intérieur du canon, ce qui contredit le contexte ? » Le plus gênant dans le résultat de Jungmann nous semble d'abord le fait qu'il traduit le mot *oratio*, présent deux fois dans la première phrase de Grégoire, de deux façons différentes. En effet, si on suit Jungmann, il s'agit d'abord du Notre Père, puis du canon.

Continuons notre sondage.

E. Griffe, à propos de l'ouvrage de L. Duchesne, L'Église au VI^e siècle, s'intéresse à son tour à la question²⁰. Il écrit :

« Il me parut que ce qui faisait difficulté, ce n'était ni le sens de l'expression *ipsa oratio* [...] qui s'applique au *Pater*, ni le sens de la préposition *ad*, qui indique le moyen [sic !], ni le sens du mot *prex* qui désigne le canon. » [p. 165]

Non! Selon lui, la question porte sur le sens du verbe *consecrare*. Consacrer ici, ce n'est pas consacrer le pain et le vin en corps et sang du Christ, mais c'est ce qui suit la consécration proprement dite : vouer à Dieu ce corps et ce sang, comme le dit le canon romain encore après le récit de l'institution.

Quoi qu'on puisse penser de cette étrange remarque, la traduction que Griffe proposerait est claire : « la coutume des apôtres était de consacrer le sacrifice d'oblation [= de terminer le canon, de le parfaire] avec cette seule prière [= le Notre Père], il m'a paru très inconvenant de dire sur les offrandes une prière composée par un lettré quelconque [et aujourd'hui disparue] sans dire sur son corps et son sang la prière même que notre Rédempteur a composée. »

Pour terminer notre tour d'horizon, citons encore l'interprétation que retient Robert Cabié dans sa contribution à L'Église en prière²¹. Il traduit ainsi Grégoire :

« La coutume des Apôtres était de consacrer le sacrifice uniquement par la prière d'oblation. Il m'a semblé qu'il ne convenait pas du tout de dire sur

¹⁸ J. A. JUNGMANN, Missarum Sollemnia. Eine genetische Erklärung der römischen Messe, t. II, Wien: Verlag Herder, 1949², p. 337 (c'est moi qui traduis). Jungmann insiste en note sur le fait que *oratio oblationis* désignait le canon, aussi bien que *prex*.

¹⁹ Bernard CAPELLE, Revue d'histoire ecclésiastique 45 (1950) 224-225.

 $^{^{20}}$ E. GRIFFE, « Saint Grégoire le Grand et $M^{\rm gr}$ Duchesne (À propos de la récitation du *Pater* à la messe) », Bulletin de littérature ecclésiastique 55 (1954) 164-166.

²¹ Robert CABIÉ, L'Église en prière. Introduction à la liturgie, édition nouvelle : L'eucharistie, t. II, Paris : Desclée, 1983, p. 126.

l'oblation une prière composée par un écrivain quelconque et de ne pas dire sur le corps et le sang du Rédempteur celle qu'il a lui-même composée et que nous livre la tradition. »

Comme on peut le constater, il reprend l'interprétation de Jungmann.

Rappelons sous la forme d'un tableau l'ensemble des positions que nous avons rencontrées chez nos divers auteurs modernes.

	Sens de la	Ponctuation et	Nature de la	changement de
Auteurs	préposition ad	sens de <i>oratio</i>	prex scolastici	Grégoire
Duchesne	complément de	orat. obl. host.	le canon	rapproche ou
	moyen	= le Pater ²²		introduit (?) le
				Pater
Batiffol	complément de	orat. obl. host.	une prière	remplace cette
	moyen	= le canon	inconnue	prière par le
			supprimée	Pater
Casel,	complément de	orat. obl. host.	une prière	remplace cette
Jungmann,	moyen	= une prière	inconnue	prière par le
Cabié		inconnue	supprimée	Pater
Gaßner	complément de	orat. obl. host.	une prière	remplace cette
	moyen	= l'eujch; th'"	inconnue	prière par le
		klavsew"	supprimée	Pater
Lambot	nuance de	orat. obl. host.	le canon	introduit le Pater
	concomitance	= le Pater		

2. Les interprétations médiévales

Comment les médiévaux comprenaient-ils Grégoire?

Amalaire de Metz cite la lettre de Grégoire in extenso dans son Liber officialis mais n'en commente que la partie consacrée à l'Alleluia et au Kyrie eleison. Cependant, le mss Cantabrigiensis C2 (Cambridge, Corpus Christi College, c. lat. 416) ajoute :

« Un doute semblable s'élève à propos du jour de la parascève, pour lequel certains se demandent si on y consacrait ou non le corps du Seigneur. Pour ce jour, on trouve une consécration apostolique qui ne dit sur le corps et le sang du Seigneur que la prière du Seigneur [= le Notre Père]. Ainsi, si on ne possédait pas la remarque de l'*ordo* romain qui demande qu'on garde le corps du Seigneur du jeudi pour le vendredi, il ne serait pas nécessaire de constituer une réserve, puisque la prière du Seigneur suffirait pour consacrer le corps, comme elle suffit pour consacrer le vin et l'eau. »²³

Il semble donc qu'Amalaire comprenait que la réponse de Grégoire (qu'il étudie dans le contexte de cet extrait) signifiait que les apôtres consacraient avec la seule prière du Notre Père!

Léon VII, dans son *Epistola ad Gallos et Germanos* semble avoir la même opinion²⁴ ainsi que Bernold de Constance dans son *Micrologus* :

²² La petite barre verticale (|) indique la césure proposée par l'auteur.

²³ AMALAIRE DE METZ, Liber Officialis: J.-M. HANSSENS (éd.), Amalarii Episcopi Opera Liturgica Omnia, t. II, (Studi e Testi, 139), Vatican, 1948, dans l'appendice, p. 553.

 $^{^{24}}$ « Post hæc consuluit si Dominica oratio in benedictione ciborum debeat usitari, quod \vec{k} ri non oportet, quia in sancti \vec{k} atione corporis et sanguinis Domini nostri Iesu Christi hanc solummodo orationem sancti apostoli decantabant. » [= PL 132, 1086C]

« Qui a composé l'oraison que nous appelons, à la manière romaine, canon ou bien action, à cause de la réalisation régulière des sacrements, nous ne le savons pas clairement, sauf que S. Grégoire atteste qu'un certain érudit l'aurait composée. [...] Ce même Grégoire affirme dans son Registre avoir adjoint l'oraison dominicale au canon, et assure dans une humble réponse à ceux qui murmuraient contre cette décision qu'il serait inconvenant de dire sur l'oblation cette prière qu'un érudit avait composée en écartant celle-là que les apôtres eux-mêmes utilisaient par institution du Seigneur dans la réalisation de leurs sacrements, à ce qu'on croit. »²⁵

Comme on le voit, pour Bernold, la *prex scholastici* est bien le canon de la messe luimême.

Le témoignage du *Rationale* de Guillaume Durand de Mende va dans le même sens : il reconnaît que selon Grégoire les apôtres devaient consacrer avec le seul Notre Père. Mais « nos tamen hoc non dicimus », affirme-t-il, estimant que sur ce point Grégoire se trompait²⁶.

Nous verrons plus loin que Florus de Lyon dans son *expositio missæ* et Walafrid Strabon dans son *De exordiis et incrementis* ont tous les deux une autre approche du problème qui va dans le sens de la solution que nous croyons juste.

3. Le vocabulaire de Grégoire

Comment traduire alors la réponse de Grégoire ?

Nous devons d'abord examiner les usages chez Grégoire du vocabulaire présent dans notre passage. Nous disposons aujourd'hui de l'outil nécessaire : l'index des *formæ* édité chez Brepols²⁷. Nous l'avons consulté aux mots suivants : *hostia*, *consecrare*, *oblatio*, *oratio*, sous leurs différentes formes grammaticales²⁸.

a) Le couple oratio – oblatio (ou oratio – sacrificium)

On ne trouve ces mots ensemble qu'en deux endroits :

- notre passage: ut ad ipsam solummodo orationem oblationis hostiam consecrarent;
- in librum I Regum VI, 38, l. $861-862^{29}$: Quod nimirum peccatum a præpositis non portatur, quia sacerdotum orationibus aut oblationibus non deletur³⁰.

²⁵ «Orationem quam Canonem, sive Actionem, propter regularem sacramentorum confectionem Romano more appellamus, quis composuerit, aperte non legimus, nisi quod S. Gregorius quemdam scholasticum illam composuisse testatur. [...] Idem quoque Gregorius Dominicam orationem se Canoni adjecisse in Registro suo asserit, ubi quibusdam inde murmurantibus, humili responsione satisfecit, inconveniens esse asserens ut oratio quam scholasticus composuit super oblationem diceretur, et illa prætermitteretur quam ipsi apostoli ex institutione Dominica in confectione eorumdem sacramentorum usitasse crederentur. » [Micrologus, c. 12 = PL 151, 984]

 $^{^{26}}$ Cf. Rationale, l. VI, 75: « Nam Gregorius assignans causam, quare dominica oratio in die illa a sacerdote dicatur: dicit quod in primitiva Ecclesia Apostoli sola Dominica oratione utebantur in consecratione. Nos tamen hoc non dicimus: quia si hoc iam esset, non esset necesse corpus Domini ad diem illum servari. Præterea, ea his quæ in canone dominicam orationem præcedunt, satis patet, quod ad probationem ipsius orationis transsubstantiatio non \mathbf{fi} : et nullo tempore missa fuit celebrata sine verbis illis: Hoc est corpus meum, etc. quæ sola in principio nascentis Ecclesiæ proferebantur... »

²⁷ Thesaurus Sancti Gregorii Magni. Series A: Formæ, Cetedoc (Louvain-la-Neuve), Turnhout: Brepols, 1986.

²⁸ Nous avons aussi consulté les tables de Jean DESHUSSES et Benoît DARRAGON, Concordance et tableaux

pour l'étude des grands sacramentaires, t. III,1-4 : Concordance verbale, (Spicilegii Friburgensis Subsidia, 11-14), Fribourg (Suisse) : Éditions universitaires, 1982-1983. Les résultats intéressant notre sujet sont indiqués à leurs places.

²⁹ On a longtemps contesté l'authenticité du Commentaire du livre des Rois de Grégoire le Grand. Dans son édition récente, Adalbert de Vogüé a cependant définitivement tranché la question en y discernant « une œuvre pleinement grégorienne, tout en portant la marque d'une collaboration » [Grégoire le Grand. Commentaire sur le premier livre des Rois, t. I, (Sources Chrétiennes, 351), Paris : Cerf, 1989, p. 60]. Grégoire

Si la ponctuation de notre passage associait oblatio à oratio, on aurait alors là l'unique occurence d'une oratio oblationis chez Grégoire!

On ne trouve pas non plus l'expression oratio sacrificii, mais on rencontre bien à l'inverse sacrificium orationis :

- Moralia in Iob, XVI, 42, l. 21-25: Nam sæpe in ipso orationis sacrificio importunæ se cogitationes ingerunt quæ hoc rapere vel maculare valeant, quod in nobis Deo **fl**ntes immolamus. Unde Abraham cum ad occasum solis sacrificium offerret, insistentes aues pertulit quas studiose, ne oblatum sacrificium raperent, abegit³¹.
- in Hiezechielem, II, homilia IX, 5, l. 174-176: [ut ...] id est virtutes vitæ populus teneat, in quibus omnipotenti Deo orationis sacrificium in ara sui cordis incendat³².

Il devient difficile de soutenir que l'expression *oratio oblationis* soit classique chez Grégoire. L'expression est totalement absente des grands sacramentaires.

b) Le couple oblatio – hostia (ou oblatio – victima)

Qu'en est-il de l'expression oblationis hostia(m) de notre passage ?

On trouve chez Grégoire l'énumération oblatio et hostia³³, l'expression oblatio hostiæ³⁴ mais aussi, et c'est ce qui nous intéresse, hostia (ou victima) oblationis.

Grégoire, dans ses *Dialogues*³⁵, écrit ainsi, à propos d'un naufragé miraculeusement sauvé :

« Quod scilicet episcopus audiens requisiuit diem, atque illum fuisse diem repperit, quo pro eo presbyter in Ustica insula omnipotenti Domino hostiam sacræ oblationis immolauit. [...] Idcirco credo quia hoc tam aperte cum uiuentibus ac nescientibus agitur, ut cunctis hæc agentibus atque nescientibus ostendatur, quia si insolubiles culpæ non fuerint, ad absolutionem prodesse etiam mortuis victima sacræ oblationis possit. [L'évêque entend cela, demande le jour, et trouve que c'est le jour où le prêtre immola pour lui au Seigneur tout-puissant, dans l'île d'Ustica, l'hostie de l'oblation sacrée. [...] Je crois que cela se produit si clairement pour les vivants qui ne le savent pas, afin que soit montré à tous ceux qui font l'oblation et qui l'ignorent que, en l'absence de fautes irrémissibles, la victime de la sainte oblation peut être utile même aux défunts pour le pardon.] »

On a une autre occurrence de victima oblationis dans in Hiezechielem I, homilia IV, 4, l. 113-114 : « Quid enim sunt aliud lacrimæ orationis, nisi victimæ oblationis nostræ ? »³⁶

On peut ainsi vérifier l'usage ordinaire de l'expression oblationis hostia chez Grégoire dans un sens eucharistique. Les grands sacramentaires parlent plutôt de l'oblatio hostiæ ou

aurait corrigé la rédaction qu'il jugeait insatisfaisante de l'abbé Claude de Ravenne, devant lequel il avait prononcé son commentaire.

³⁰ Cité à partir de l'édition de P. VERBRAKEN, (C.C.S.L., 144), Turnhout : Brepols, 1963. Grégoire commente 1 Samuel 15,25.

³¹ Cité à partir de l'édition de M. ADRIAEN, (C.C.S.L., 143A), Turnhout, 1979. Grégoire commente *Job* 23,17.

³² Cité à partir de l'édition de M. ADRIAEN, (C.C.S.L., 142), Turnhout, 1971. Grégoire commente Ézéchiel 40,42.

³³ in librum I Regum I, 10, 1. 310 (où Grégoire cite Éphésiens 5,2) et ibidem, 1. 280-282 :

[«] Immolavit autem : quia qui nobis exempla humilitatis uiuendo dedit, se deo patri in ara crucis oblationem et hostiam tradidit et, quos uiuendo docuit, moriendo redemit. »

³⁴ in librum I Regum IV, 103, l. 1979 : « Hostiarum quippe oblationibus mundari peccata quis dubitet ? »

³⁵ Liber IV, 59, 5, l. 47-50 & 6, l. 53-57, cité d'après l'édition d'Adalbert de VOGÜÉ et la traduction de Paul ANTIN, (Sources Chrétiennes, 265), Paris : Cerf, 1980, pp. 198-200.

³⁶ Notons aussi mysterium oblationis dans Dialogues, liber IV, 60, 2, l. 12-14; immolatio oblationis dans Dialogues, liber IV, 57, 7, l. 45-46; sacrificium oblationis dans Registrum VII, 5, l. 145-147. Grégoire écrit également oblata pro nobis hostia dans Moralia in Iob, XVII, 30, l. 47.

de l'oblatio hostiarum : la réalité est la même, selon qu'on utilise le génitif objectif (les grands sacramentaires) ou le génitif subjectif (que préfère Grégoire).

c) Le verbe consecrare

En dehors de notre passage, il n'y a pas d'emploi du verbe *consecrare* dans une construction en *ad* + accusatif dans le *corpus* pris en compte par le *Thesaurus*. Grégoire utilise le verbe avec pour complément d'objet des personnes (diacre, prêtre, évêque, religieux), des bâtiments ou des objets (églises, autels)³⁷.

Le Supplément d'Aniane du sacramentaire grégorien utilise l'expression ad credulitatem consecrare³⁸, avec un emploi de la préposition ad dans le sens de « dans le but de rémédier à ... ».

Avec hostia comme complément d'objet, Grégoire utilise plutôt tradere ou immolare.

d) L'expression ad orationem

Elle n'a jamais le sens instrumental! On la trouve avec les formes verbales suivantes : convertit, creverit, pertinet, excitet, venire, admonet, perrexit, sufficiat, redimus, stare, vaca. Elle exprime donc la prière comme le but, la destination ou l'objet d'une action.

Par contre, pour exprimer le moyen, on trouve trois emplois de *per orationem*³⁹. Les grands sacramentaires ignorent complètement la construction *ad orationem*. On y trouve une fois l'expression *per orationem orare et dicere*⁴⁰.

Notre recherche sur le vocabulaire de Grégoire appuie donc l'interprétation qui lie oblationis à hostiam et non à orationem et qui refuse la traduction du ad + accusatif en complément de moyen.

4. Une nouvelle interprétation

Il paraît nécessaire pour respecter la cohérence du texte de traduire oratio de la même façon dans les deux cas (orationem vero Dominicam et ad ipsam solummodo orationem). La première occurrence impose de comprendre qu'il s'agit du Notre Père. La même remarque vaut pour la traduction de prex (post precem dicimus et precem quam scolasticus composuerat). La première occurrence du mot impose de comprendre qu'il s'agit du canon. Enfin, on suit Casel et ses arguments en faveur de l'eurythmie pour associer oblationis à orationem et non à hostiam (et donc pour choisir la césure orationem | oblationis hostiam), comme l'avait confirmé notre recherche lexicale.

Notre proposition vise d'abord à reconsidérer la traduction de la préposition *ad.* Nous proposons de la traduire simplement « en vue de, pour », qui nous semble être le sens le plus courant de la préposition en latin (en dehors des sens spatiaux). Notre recherche lexicale nous a conforté en ce sens.

Voici donc notre traduction:

2

³⁷ Notons aussi un emploi ré**f**èchi (« mens velut spiritali immolatione Deo se consecrat » dans : in librum I Regum III, 67, l. 1510) et un « carnem Deo per continentiam consecrat » dans : in librum I Regum III, 156, l. 3140.

³⁸ Sp 1068. Il s'agit de la bénédiction du sel destiné au baptême des catéchumènes. Voir Le Sacramentaire grégorien. Ses principales formes d'après les plus anciens manuscrits, t. I, Jean DESHUSSES (éd.), (Spicilegium Friburgense, 16), Fribourg (Suisse): Éditions universitaires, 1971, p. 372: « [...] Exorcizo te, [...] ut populo venienti ad credulitatem per seruos tuos consecrari præcepit, ut in nomine sanctæ trinitatis efficiaris salutare sacramentum ad effugandum inimicum. »

³⁹ « per apostolorum orationem admonemur impertire suffragia » ; « quia ergo nos sibi vicinos esse per contemplationem et orationem appetit » ; « quia hi qui per vitam et orationem intus semper esse debuerant ».

⁴⁰ G 1881. C'est une prière qui introduit au Notre Père : « [...] nobis pia miseracione concede ut obtineamus uocem **f**ii tui iesu christi domini nostri, per orationem quam nos docuit uerba sanctis orare et dicere : pater noster. » [= Liber sacramentorum gellonensis. Textus, A. DUMAS (éd.), (C.C.S.L., 159), Turnhout : Brepols, 1981, p. 246]

« Mais la prière du Seigneur, (c'est-à-dire le Notre Père), nous la disons juste après le canon parce qu'il était d'usage chez les apôtres de consacrer le sacrifice d'oblation [oblationis hostiam] uniquement en vue de la prière du Seigneur elle-même, (c'est-à-dire en vue du Notre Père), et il m'a semblé très inconvenant de dire sur l'oblation une prière, (le canon), composée par un érudit, sans dire sur le corps et le sang du Seigneur la tradition de prière [traditionem] même qu'il a composée, c'est-à-dire le Notre Père. »

Qu'est-ce que veut dire saint Grégoire? Le sens du texte ainsi traduit est suffisamment clair : selon Grégoire, le canon, la prière eucharistique qui consacre le sacrifice d'oblation ne trouvait son sens plénier pour les apôtres que dans la mesure où elle conduisait l'assemblée jusqu'au Notre Père qui suivait, qu'on récitait au-dessus du corps et du sang du Seigneur. La prière eucharistique ne consacrait ainsi le pain et le vin qu'en vue de créer son site propre à la prière du Notre Père, un cadre liturgique où elle peut développer tout son sens. Cela signifierait que Grégoire n'avait pas voulu briser l'unité de l'ordo missæ et séparer abusivement la prière eucharistique du Notre Père auquel elle conduit et qui constitue avec elle une unité : aussi décide-t-il de rapprocher le Notre Père du canon, en le plaçant avant la fraction.

Aurions-nous quelques arguments externes pour appuyer notre traduction, et l'interprétation qui y est liée ?

Il ne peut être question ici d'affirmer que notre interprétation soit explicitement celle de Grégoire. Ce serait vouloir trop déduire d'un simple texte que prétendre reconnaître dans cette articulation de la prière eucharistique au Notre Père une doctrine élaborée qui serait fondamentale chez Grégoire et il faudrait alors citer d'autres textes de Grégoire allant dans ce sens⁴¹. Mais cette compréhension de l'eucharistie n'était sans doute pas étrangère à Grégoire, même si elle n'était pas forcément décisive dans sa théologie.

Certains indices vont dans le sens de notre interprétation. Notons ainsi que l'ordo missæ tel que le rapporte le sacramentaire Grégorien se termine par l'Agnus Dei⁴². De même, dans l'ordo romanus I, 93-94, on trouve :

« [93] **Finito vero canone**, subdiaconus regionarius stat cum patena post archidiaconum. [94] Quando dixerit : *et ab omni perturbatione securi*, vertit se archidiaconus ... »⁴³

Il semble ainsi que le rédacteur de l'ordo I comprenait que le canon ne s'achevait qu'après le Pater (qui précède la formule « et ab omni perturbatione securi »)⁴⁴.

Notons encore que, bien avant Grégoire, le concile d'Orléans faisait obligation aux laïcs de rester à la messe au moins jusqu'au Notre Père, qui paraissait donc lié de façon indispensable au canon de la Prière eucharistique :

« De missis nullus laicorum ante discedat, quam dominica dicatur oratio, et, si episcopus præsens fuerit, eius benedictio exspectetur. »⁴⁵

⁴¹ Nous serions heureux si notre hypothèse pouvait intéresser des spécialistes de Grégoire et s'ils pouvaient l'appuyer par son œuvre !

⁴² Cf. l'édition de Jean DESHUSSES, Le sacramentaire grégorien. Ses principales formes d'après les plus anciens manuscrits, t. 1. Le sacramentaire, le Supplément d'Aniane, (Spicilegium Friburgense, 16), Fribourg : Éditions universitaires, 1971.

⁴³ Michel ANDRIEU, Les Ordines Romani du Moyen-Âge, t. II : Les textes (Ordines I-XIII), (Spicilegium Sacrum Lovaniense, 23), Louvain, 1948, p. 97.

⁴⁴ Notre argument est fragile, puisqu'il faut constater, avec Michel Andrieu, à sa note p. 96, que le numéro 91 de l'ordo constitue un retour en arrière au début du canon (« *quando inchoat canonem* ») par rapport au numéro 90 (« *canonem dicunt* »). Par contre, dans l'ordo V, le silence du canon s'oppose à la mention du n°66 : « *Sequitur in altum* prefatio dominicæ orationis » (ibidem, p. 223). Le Notre Père ne fait pas (plus ?) partie du canon.

On peut trouver d'autres éléments de cette compréhension du Notre Père dans la messe chez Florus de Lyon et Walafrid Strabon.

Dans son *Expositio missæ*, Florus de Lyon estimait en effet que le Notre Père parachève le mystère eucharistique :

« Après la prière du Seigneur, que toute l'Église adresse à Dieu pour achever le mystère parfait, suit ce que dit le prêtre en conclusion de sa propre prière : *Libera nos a malo...* [= l'embolisme] »⁴⁶

Walafrid Strabon, dans son *De exordiis et incrementis*, écrivait que le sacrement de l'eucharistie appelle en finale la prière du Seigneur :

« Cette prière du Seigneur, parce qu'elle a été reçue avant tout autre élément dans la consécration des sacrifices, est à sa digne place en finale de cette même action très sainte [= le canon], de sorte que ceux qui vont communier, purifiés par elle, reçoivent dignement pour un salut véritable ce qui a été saintement confectionné [= le corps et le sang du Christ]. »⁴⁷

Hincmar de Reims reprend des citations d'un texte ancien qui remonte sans doute au début du VI^e siècle dans la région de l'Afrique du Nord⁴⁸:

« Si donc tu fais l'offrande au Fils sans le Père, tu ne pourras jamais compléter les sacrements du mystère par la prière du Seigneur de sorte que tu dises la prière du Seigneur pour l'achèvement de l'holocauste parfait. »⁴⁹

Le *Pater* pourrait alors être compris comme conclusion de la prière eucharistique plutôt que comme introduction à la communion. Augustin lui-aussi semblait le comprendre ainsi, quand il écrivait :

« Mais je choisis de comprendre ces mots selon la coutume de toute l'Église ou presque, qui veut que nous appelions *precationes* ce que nous disons dans la célébration des sacrements, avant de commencer à bénir ce qui est sur la table du Seigneur, et *orationes* quand on le bénit et sanctifie, et qu'on s'apprête à le distribuer, et toute cette prière, presque toute l'Église la conclut avec la prière dominicale. »⁵⁰

⁴⁵ Concile d'Orléans (538), c. 32(29), dans: Concilia Galliæ A. 511-A.695, C. MUNIER, éd., (Corpus Christianorum, Series Latina, 148A), Brepols, Turnhout, 1963, p. 125. Le concile d'Agde en 506, au c. 47, n'avait pas encore osé aller si loin et s'en était tenu à la réception de la bénédiction épiscopale [cf. Concilia Galliæ A. 314-A.506, C. MUNIER, éd., (Corpus Christianorum, Series Latina, 148), Brepols, Turnhout, 1963, p. 212].

⁴⁶ FLORUS DE LYON, Expositio missæ, LXXXIII, 5 = Paul DUC, Étude sur l'expositio missæ de Florus de Lyon suivie d'une édition critique du texte, Belley, Chaduc impr., 1937, p. 152 :

[«] Post orationem dominicam, quam ad completionem perfecti mysterii tota ad Deum fundit Ecclesia, sequitur in conclusione ejusdem orationis sacerdos et dicit : Libera nos ... »

⁴⁷ WALAFRID STRABON, *De exordiis et incrementis*, c. 23 : de ordine missæ et offerendi ratione, Aloisius KNÖPFLER (éd.), (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München), München, 2^e éd., 1899, pp. 67-68 :

[«] Quæ oratio dominica, quia prius quam cætera in consecratione sacrifeiorum assumpta est, in expletione eiusdem sacratissimæ actionis digne ponitur, ut per hanc purifeati qui communicaturi sunt, quæ sancte confecta sunt digne ad salutem veram percipiant. »

⁴⁸ G. MORIN, « Une particularité du "Qui Pridie" en usage en Afrique au V^e-VI^e siècle », *Revue Bénédictine* 41 (1929) 70-73.

 $^{^{49}}$ « Si autem Filio sine Patre offers, jam non poteris per orationem Dominicam mysterii sacramenta complere, ut dicas ad plenitudinem perfecti holocausti orationem Dominicam. » [PL 125, 608]

⁵⁰ AUGUSTIN, *ep.* 149, 16 = *PL* 38, 636 :

[«] Sed eligo in his verbis hoc intelligere, quod omnis vel pene omnis frequentat Ecclesia, ut precationes accipiamus dictas, quas facimus in celebratione sacramentorum, antequam illud quod est in Domini

Le Notre Père achève donc le mystère eucharistique : il conclut la prière eucharistique et est organiquement lié à elle. Ce déplacement d'accent dans la relation du *Pater* aux éléments qui l'entourent peut aujourd'hui encore interroger notre pratique eucharistique⁵¹. Il y a comme un mouvement ininterrompu qui va de la Préface jusqu'au Notre Père inclus : (usque) ad orationem. N'est-ce pas ainsi qu'il faut comprendre la préposition ad dans le texte de Grégoire ?

fr. Rémi Chéno, O.P.

mensa incipiat benedici : orationes, cum benedicitur et sancti \mathbf{f} atur, et ad distribuendum comminuitur ; quam totam petitionem fere omnis Ecclesia dominica oratione concludit. »

⁵¹ C'est ce que tente Walter Dürig dans sa contribution « Das Vaterunser in der Messe » aux Mélanges offerts à Emil Joseph Lengeling pour son 60^e anniversaire : Gemeinde im Herrenmahl. Zur Praxis der Messfeier, Theodor MAAS-EWERD et Klemens RICHTER (Hrsg.), Einsiedeln-Zürich/Freiburg/Wien : Benziger/Herder, 1976. Après avoir rappelé p. 324 les diffcultés posées par le texte de Grégoire, Dürig écrit :

[«] Unserer Auffassung nach kann man die theologische Funktion des Herrengebetes an seiner derzeitigen Stelle nur befriedigend erklären, wenn man es sowohl als Vollendung des Opfermysteriums als auch als Vorbereitungsgebet auf die Kommunion auffaßt oder, besser gesagt, als Klammer zwischen der Opferhandlung und der durch sie erst ermöglichten Mahlgemeinschaft mit Christus. » [p. 326]

Il continue sa contribution par un commentaire de chacune des demandes du Notre Père allant dans ce sens.